

MAIRIE de
PARON
89100



Téléphone 03.86.83.93.93
Télécopie 03.86.83.93.91

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2007**

(articles L. 2121-25 et R. 2121-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie le vingt-neuf mai deux mille sept à dix-huit heures trente, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard CHATOUX, Maire, en vue de délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : MM. Jean MOURIER, Jean-Claude VERGNOLLES, Mme Cécile DURAND-VIEL, M. Christian JACQUES, Mme Anne CARILLER, MM. Michel GUILLOT, Michel PRIGNON, Michel BOUCHERON, adjoints, Mmes Valentine VETTORI, Marcelle BROUILLARD, Janine FAHRNER, MM. Roger DEMÉSY, Claude DEGRÉMONT, Mme Françoise BLONDEAU-DOUGY, Marie-Thérèse CHICOUET, Céline GERVAIS, Odile IMBERT, M. Jean-Pierre CHIGNARDET, Mme Annick CAJET, M. Daniel DEHÉ, Mme Danielle GOURRAUD, conseillers

Etaient excusés : Mme Nicole NOYER (pouvoir à M. VERGNOLLES), M. Philippe FONTENEL (pouvoir à M. CHATOUX)

Etaient absents : MM. Jean-Pierre PIAULÉ, Patrick BISCARRA et Jean-Pierre MARTINET

Secrétaire de séance : Mme Céline GERVAIS

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des noms avant que Madame GERVAIS donne lecture du compte rendu de la précédente réunion qui appelle une observation de Monsieur DEHÉ. Ce dernier rappelle qu'il avait donné pouvoir à Monsieur BISCARRA pour voter en son nom et, de ce fait, il s'est abstenu lors du vote portant sur le projet de budget primitif. Monsieur le Maire en prend acte et, aucune autre observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 12 mars 2007 est adopté.

DÉMISSION D'UN CONSEILLER ET INSTALLATION DE SON SUCCESSEUR

Monsieur le Maire déclare Madame Odile IMBERT installée dans ses fonctions de conseillère municipale, en remplacement de Madame Josselyne GODEL, démissionnaire.

Madame IMBERT pourra, si elle le souhaite, siéger dans les différentes commissions et instances dont faisait partie Madame GODEL.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée les communications suivantes :

- dépôt de plaintes, tant de la commune que de la communauté de communes du Sénonais, pour dégradation de biens publics. A ce propos, il relève que deux sites sont particulièrement visés par les actes de vandalisme : l'église Sainte-Florence et le groupe scolaire Calmette. Toutefois, il se déclare confiant quant à l'identification rapide des auteurs de ces incivilités ;
- octroi de subventions du conseil général :
 - 27 210,00 € pour les travaux annexes de voirie rue des Bruyères (2^{ème} tranche) ;
 - 33 981,00 € pour les travaux d'isolation extérieure, pose de portes et de volets roulants à l'école maternelle Pierre Curie ;
 - 17 250,00 € pour la restauration de l'église Sainte-Florence (façade, protection des vitraux et pose d'un paratonnerre) ;
- attribution d'une subvention de 6 000 € au titre de la réserve parlementaire de Philippe AUBERGER, député, pour les mêmes travaux de restauration de l'église Sainte-Florence ;
- tenue d'une réunion technique de présentation du dispositif départemental et régional pour la couverture à haut débit du territoire communal, le 6 juin 2007 à 17 h 30 à la salle polyvalente ;
- proclamation du palmarès 2006 du concours régional des Villes et Villages Fleuris à la faveur duquel la commune de Paron a été distinguée par la confirmation de la troisième fleur et le Prix de l'Arbre ;
- requête introductive d'instance déposée devant le tribunal administratif de Dijon dans le cadre de l'affaire relative aux désordres décennaux du foyer de Saint-Bond ;
- révision du plan d'occupation des sols intercommunal du Gâtinais pour lequel le conseil municipal se déclare favorable à la consultation de la commune de Paron ;
- révision du plan local d'urbanisme de Maillot ;
- remerciements :
 - de la directrice de l'école maternelle Paul Bert pour l'achat d'un ordinateur ;
 - de l'équipe pédagogique de l'école maternelle Calmette pour l'aide des services techniques à l'occasion de la fête de Carnaval ;
 - de Madame Nadine VENTRILLON pour la dépose d'une borne gênante à proximité de son garage ;
 - du collègue André Malraux pour l'intervention du maire et du directeur général des services de la mairie devant les élèves de l'option « découverte des métiers et du monde professionnel » ;

- de Paron Sens Escrime pour le prêt du car communal lors du stage de Pâques organisé par l'association ;
 - de Rock'n'Swing pour l'implication de la commune dans le devenir de la structure ;
 - du club d'astronomie Aldébaran pour la mise à disposition du car communal à l'occasion de sa sortie annuelle ;
- lettre des enseignantes invitant le conseil municipal à la kermesse de l'école Paul Bert, le 1^{er} juin à partir de 17 heures.

COMPTES DE GESTION DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE 2006

Le conseil, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion dressés par le trésorier pour l'exercice 2006 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2006 ET AFFECTATION DES RÉSULTATS

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur BOUCHERON, adjoint chargé des finances, soumet à l'adoption du conseil le compte administratif de l'exercice 2006 dressé par Monsieur le Maire et pouvant se résumer ainsi :

	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis</i>	<i>Résultat / Solde</i>
TOTAL DU BUDGET	5 888 388,70	6 752 863,00	864 474,30
Fonctionnement (total)	4 093 312,84	4 600 829,75	507 516,91
Investissement (total)	1 765 832,67	2 147 067,97	381 235,30
Résultat reporté N – 1		4 965,28	4 965,28
Solde d'investissement N – 1	29 243,19		29 243,19
TOTAL PAR SECTION	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat / Solde</i>
Fonctionnement	4 093 312,84	4 605 795,03	512 482,19
Investissement	1 795 075,86	2 147 067,97	351 992,11

Pour ce qui concerne les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, leurs résultats peuvent se résumer ainsi, dans l'ordre :

2° Budget de l'eau

	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis</i>	<i>Reprise de résultats antérieurs</i>	<i>Résultat / Solde</i>
TOTAL DU BUDGET	475 041,41	383 810,38	281 001,92	189 770,89
Exploitation (total)	310 161,20	354 880,29	181 780,96	226 500,05
Investissement (total)	164 880,21	28 930,09	99 220,96	- 36 729,16

1° Budget de l'assainissement

	<i>Mandats émis</i>	<i>Titres émis</i>	<i>Reprise de résultats antérieurs</i>	<i>Résultat / Solde</i>
TOTAL DU BUDGET	373 076,55	284 665,27	348 172,56	259 761,28
Exploitation (total)	342 171,25	263 408,77	352 220,67	273 458,19
Investissement (total)	30 905,30	21 256,50	- 4 048,11	- 13 696,91

Quant au budget du lotissement « Les Vieilles Vignes », son résultat se limite à l'encaissement d'un emprunt pour un montant de 350 000,00 € sur l'exercice 2006.

Considérant qu'il y a identité de valeurs, tant en report à nouveau, résultats de l'exercice, qu'aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, le conseil, à l'unanimité,

- arrête les résultats définitifs de comptes administratifs de l'exercice 2006 dressés par Monsieur le Maire, tels que résumés ci-dessus ;
- affecte, pour le même montant, la partie de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 131 030,29 € sur 512 482,19 €, au financement des dépenses d'investissement, le solde d'exécution global s'élevant à 864 494,30 € ;
- reprend à la section de fonctionnement des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement une partie de l'excédent constaté pour un montant de 226 500,05 € et 273 458,19 €, soit 28 729,16 € et 22 696,91 € destinés au financement des dépenses d'investissement, le solde d'exécution s'élevant respectivement à 189 770,89 € et 259 761,28 €.

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2006

Le conseil, à l'unanimité, adopte le bilan des acquisitions et cessions immobilières pour l'année 2006 qui lui est présenté.

INTERCOMMUNALITÉ : révision des statuts

Monsieur le Maire indique que des précisions relatives au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) et au contrat enfance jeunesse ont été apportées au texte initial, voté le 16 mars 2006 par le conseil de la communauté de communes du Sénonais.

Le conseil, à l'unanimité, adopte la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et optionnelles de l'intercommunalité qui lui est proposée et portant révision de ses statuts.

Pour plus d'informations, Monsieur JACQUES invite les membres du conseil à se référer aux pages 5 et 9 du compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 22 mars 2007.

TRAVAUX ANNEXES DE VOIRIE RUE DES BRUYÈRES (2^{ème} tranche) : demande de subvention

Monsieur le Maire tient à souligner l'important travail fourni par les services s'agissant de l'estimation du coût des travaux préalablement aux demandes de subventions.

Le conseil, à l'unanimité,

- décide la réalisation des travaux annexes de voirie rue des Bruyères (2^{ème} tranche)
- adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération qui serait arrêté de la façon suivante :

Coût estimatif des travaux	125 000 €
Subvention du conseil général	27 200 €
Emprunt à contracter	80 000 €
Autofinancement	17 800 €

- sollicite la subvention du Conseil Général au titre des travaux annexes de voirie

INSTALLATION D'UNE RAMPE POUR HANDICAPÉS À LA MAIRIE

Le conseil, à l'unanimité,

- décide la réalisation des travaux d'installation d'une rampe pour handicapés à la mairie
- adopte le plan de financement prévisionnel de l'opération qui serait arrêté de la façon suivante :

Coût estimatif des travaux	4 764,84 €
Subvention sollicitée du conseil général	1 195,20 €
Autofinancement	3 569,64 €

- sollicite la subvention du conseil général au titre des bâtiments publics

DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS

Monsieur le Maire rappelle que les crédits affectés aux associations ont été majorés de 0,50 % seulement lors de l'établissement du budget primitif, ce qui doit permettre, néanmoins, de donner satisfaction à la majorité des demandes. Leur montant atteint ainsi la somme de 77 206 €.

Si l'on considère que 46 955 € seront attribués aux associations sportives selon la grille adoptée le 28 février 2005 et qu'un acompte de 50 % du montant de la subvention précédente pourra leur être accordé, c'est un crédit de 30 251 € qui restera pour les autres associations.

Monsieur le Maire souligne qu'une subvention est octroyée à l'association pour le Forum du Livre lorsque la ville de Sens est organisatrice.

Madame GERVAIS, constatant que le Vélo-Club du Sénonais devrait bénéficier d'une aide financière de 1 200 €, regrette qu'aucune subvention ne soit envisagée pour les scouts de Paron. Monsieur le Maire tient à rappeler que le club cycliste organise un cyclo-cross annuel et, à cette occasion, sollicite systématiquement la contribution financière de la commune.

Par ailleurs, il mentionne la création récente d'un club de pétanque et considère que l'attribution éventuelle d'une subvention pourra être étudiée lors de l'élaboration du budget supplémentaire.

Le conseil, à l'unanimité,

- adopte la répartition suivante des subventions pour un montant total de 53 600 € sur un total disponible de 77 206 € :

- <i>Avenir de Paron – Sport</i>	10 065,00 €
- <i>Avenir de Paron – Culture et loisirs</i>	9 000,00 €
- <i>Paron Saint-Clément Maillot Football</i>	9 579,00 €
- <i>Elan Sens Paron Basket</i>	3 185,00 €

- Paron Sens Escrime	533,00 €
- Association interconsulaire de formation (CIFA d'Auxerre).....	800,00 €
- Vélo-Club du Sénonais	1 200,00 €
- MJC de Sens (CLAP 89)	150,00 €
- FNACA Comité de Paron	80,00 €
- Ecole d'Horticulture et du Paysage du Sénonais – 89100 Gron	240,00 €
- Association départementale de Protection Civile – 89100 Saint-Denis-les-Sens	305,00 €
- Mission Locale du Sénonais	400,00 €
- Association familiale des lycées et instituts privés de Sainte-Colombe	720,00 €
89100 Saint-Denis-les-Sens	
- Association des Paralysés de France – délégation départementale de l'Yonne	100,00 €
89000 Auxerre	
- Centre de formation d'apprentis du bâtiment et des travaux publics de l'Yonne	280,00 €
89000 Auxerre	
- Fédération des Secouristes Croix-Blanche – 89100 Paron	100,00 €
- Association des bibliothèques de l'hôpital et des maisons de retraite de Sens	61,00 €
et sa région – 89100 Sens	
- Association du Conseil Municipal de Jeunes de Paron	2 500,00 €
- Institut de chiens d'assistance pour handicapés – 89000 Auxerre	76,00 €
- Amicale du personnel communal	10 000,00 €
- Alternance	2 500,00 €
- Société protectrice des animaux de l'Yonne (refuge de Nailly) – 89140 La Belliole	400,00 €
- Les Dingues de la Pelloche	350,00 €
- Association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Yonne	76,00 €
89000 Auxerre	
- Les Amis du Web Icaunais – 89100 Paron	500,00 €
- Collège André-Malraux – 89100 Paron	250,00 €
- Atelier Broderie-Passion	150,00 €

- précise qu'en fonction de leur montant, le versement aux bénéficiaires fera l'objet d'un acompte de la moitié et que le solde sera réglé à l'appui d'une copie certifiée conforme du budget de l'association et de ses comptes de l'année écoulée, sauf stipulations contraires mentionnées dans toute convention passée avec lesdites associations.

LOTISSEMENT LES VIEILLES VIGNES – Adoption des promesses de vente

Le conseil, à l'unanimité, adopte les promesses de vente passées avec les futurs acquéreurs des terrains concernant le lotissement « Les Vieilles Vignes » et autorise le maire à comparaître aux actes authentiques qui seront dressés par le ou les notaires.

FUSION DES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PAUL-BERT : avis du conseil municipal

Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la fusion des écoles maternelle et élémentaire Paul-Bert.

CONTRIBUTION DES COMMUNES AUX CHARGES SCOLAIRES POUR L'ANNÉE 2006-2007

Le conseil, à l'unanimité,

- fixe à 737 € par élève, le montant maximum de la contribution à demander aux communes de résidence des enfants scolarisés à Paron au cours de l'année scolaire 2006-2007 ;
- autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec lesdites communes.

S'agissant de la participation financière des communes aux charges des écoles privées, Monsieur le Maire souligne que le Conseil d'Etat n'a pas encore rendu d'arrêt sur cette question.

CLASSES DE DÉCOUVERTE : attribution d'une subvention exceptionnelle à une coopérative scolaire

Le conseil, à l'unanimité,

- attribue à la coopérative scolaire de l'école Paul-Bert, une subvention correspondant au prix du séjour et du transport, soit 2 645 € pour une classe de découverte « développement durable » ;
- autorise le maire à procéder au versement de ladite subvention.

CLASSES DE NEIGE : subvention complémentaire à allouer à la coopérative scolaire Calmette

Le conseil, à l'unanimité, accorde une subvention complémentaire de 150 € à la coopérative de l'école élémentaire Calmette au titre de la participation communale aux frais de séjour en classe de neige.

RÈGLEMENT DU SERVICE DES EAUX : adoption de nouvelles dispositions

Le conseil, à l'unanimité, adopte les nouvelles dispositions du règlement du service des eaux qui lui sont présentées.

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX : convention avec France Télécom

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention particulière relative à l'enfouissement des équipements de communications électroniques à passer avec France Télécom pour la rue de Saint-Bond et fixe à 980,00 € hors taxe, le montant de la subvention d'équipement à verser à ladite société.

POSTE DE DISTRIBUTION EDF RUE JULES FERRY : convention avec EDF Gaz de France Distribution Yonne

Le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention à passer avec EDF Gaz de France Distribution Yonne pour la remise en état du poste de distribution situé rue Jules Ferry.

AVANCEMENT DE GRADE DES AGENTS : fixation des taux (ratio promus/promouvables)

Le conseil, à l'unanimité, fixe comme suit le taux des agents promus/promouvables, pour l'avancement des fonctionnaires de la commune au grade supérieur :

- | | |
|---|------------------------|
| - cadre d'emplois des attachés territoriaux | 100 % (1 agent) |
| - cadre d'emplois des adjoints administratifs | 100 % (2 agents) |
| - cadre d'emplois des adjoints techniques | 60 % (8 agents sur 14) |
| - cadre d'emplois des adjoints du patrimoine | 100 % (2 agents) |

PROPOSITIONS D'INDEMNISATION DE SINISTRES

Le conseil, à l'unanimité, accepte les propositions d'indemnisation suivantes présentées par les compagnies d'assurance pour des sinistres et des dommages causés aux biens communaux :

- 1 695,21 € par AGF La Lilloise pour la destruction de 6 barrières de protection, R.D. 81 à hauteur du monument Kléber, le 20 janvier 2006 ;
- 252,75 € par la MAE pour une vitre brisée à l'école maternelle Calmette, le 20 février 2007.

CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES : délégation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne

Le conseil, à l'unanimité,

- charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Yonne de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée pour la garantie des risques statutaires des agents de la commune de Paron ;
- autorise le maire à procéder à la résiliation conservatoire de l'assurance risques statutaires souscrite par la commune de Paron auprès de SAPREM – CMAV représentée par GRAS SAVOYE, dans l'attente du résultat de la consultation lancée par le Centre de Gestion.

QUESTIONS DES CONSEILLERS

Monsieur DEHÉ s'enquérant de l'avancement des travaux de sécurisation des chemins transversaux dans le quartier de la rue des Cerisiers, Monsieur le Maire répond que la réfection des chemins du Rû Couvert est actuellement prioritaire en raison de la dégradation des nombreux escaliers qui y sont aménagés.

En outre, Monsieur DEHÉ relève que la résidence des Brémonts ne dispose pas d'un éclairage public satisfaisant. Monsieur le Maire rappelle que l'accès aux immeubles est privé et ajoute qu'aucune suite n'a été donnée, tant aux courriers qu'il a adressés aux sociétés propriétaires qu'à l'entretien qu'il a eu avec les représentants de ces sociétés. Il remarque toutefois que les services communaux assurent le déneigement de la voie d'accès en tant que de besoin.

Enfin, Monsieur DEHÉ constate le défaut de délimitation de la chaussée, rue de Saint-Bond après le local des scouts et suggère qu'il pourrait y être remédié par la pose de plots.

Pour sa part, Monsieur JACQUES annonce la parution du prochain numéro de « Paron Contact » au mois de juillet et invite les groupes d'opposition à déposer leur article en temps utile.

Madame CARILLER souligne l'installation récente de conteneurs destinés à recevoir les corps creux (bouteilles, boîtes et contenants divers en plastique).

Dans le cadre des élections législatives, Monsieur le Maire signale que plusieurs candidats ont demandé à rencontrer les membres du conseil municipal.

Répondant à une observation formulée par Monsieur CHIGNARDET, Monsieur le Maire indique que les résultats de l'enquête relative au déploiement du haut débit seront restitués lors de la réunion

technique qui aura lieu le 6 juin. Pour conclure sur cette question, Monsieur le Maire estime que la résorption de la fracture numérique devrait incomber à l'état et non aux collectivités territoriales.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 55.

Fait à Paron, le 31 mars 2007.

La Secrétaire,

Le Président,